

UTILISEZ SYSTÉMATIQUEMENT DU PAPIER RECYCLÉ LORSQUE VOUS IMPRIMEZ !



Bureau vert



Avec une consommation annuelle de **70 à 85 kg de papier par salarié**, le papier est le premier consommable de bureau. En utilisant du papier recyclé au sein de votre entreprise, vous contribuez à **réduire les gaz à effet de serre émis lors du processus de fabrication** et vous vous inscrivez dans une démarche de Responsabilité sociale des entreprises (RSE). Une action facile à mettre en place et qui a du sens.

JE PASSE À L'ACTION

UN SALARIÉ CONSOMME
EN MOYENNE ENTRE

**70 ET
85 KG**

DE PAPIER PAR AN,
SOIT PRÈS DE 70 KG CO₂
PAR AN

**3 FOIS
MOINS**

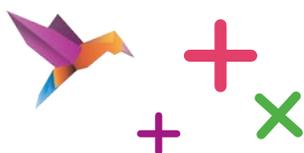
D'ÉNERGIE CONSOMMÉE
LORS DE LA FABRICATION
DE PAPIER RECYCLÉ COMPARÉE
À CELLE DE PAPIER FABRIQUÉ
À PARTIR DE FIBRES VIERGES



Systematisez l'usage du papier recyclé pour tous vos documents imprimés

- Aujourd'hui, la qualité des papiers recyclés ayant bénéficié d'une **opération de désencrage et de blanchiment** égale celle des papiers fabriqués à 100% à partir de fibres vierges. Blanc, sans effet peluchage, il a les mêmes qualités d'impression qu'un papier non recyclé.
- **Choisissez vos papiers en fonction de vos usages.** Renseignez-vous auprès de vos fournisseurs pour connaître les **différentes catégories de papiers recyclés** (FSC® recyclé, FSC® mixte et PEFC recyclé). Plusieurs labels existent, tels que l'Écolabel Européen, l'Ange Bleu, l'Écolabel Nordique.
- Pour vos impressions à usage interne, utilisez du papier **100% recyclé non désencré, non blanchi**. Il est de couleur beige clair, mais c'est le plus « écologique ».
- **Soyez fiers de votre démarche.** Informez les destinataires de vos documents de votre démarche éco-responsable. Ajoutez une mention sur toutes vos impressions (devis, factures, bulletin de paie, documents commerciaux...).
- Enfin, n'oubliez pas que la fabrication de papier recyclé nécessite de collecter du papier usagé. Mobilisez vos équipes et **assurez-vous que la collecte de vos papiers de bureau est correctement effectuée**. C'est un sujet fédérateur, profitez-en pour communiquer sur le sujet !

Pour plus d'informations sur les labels, consultez le [site de l'ADEME](#) (cliquez sur l'icône « Papeterie et fournitures »).





JE M'INFORME

Le saviez-vous ?

Un papier est appelé « recyclé » lorsqu'il est fabriqué à partir d'**au moins 50% de fibres de cellulose issues de la récupération des déchets de papier et de carton**. Ces déchets de papier sont collectés, déchiquetés, filtrés pour être retransformés en pâte pour la fabrication.

Il existe 3 types de papiers recyclés :

- le papier recyclé non désencré gris,
- le papier recyclé blanchi à l'eau oxygénée,
- le papier hybride constitué d'un mélange de papiers recyclés et de fibres vierges.

Le papier peut se recycler jusqu'à 7 fois.

En France, 390 000 tonnes de CO₂ par an sont évitées avec la fabrication de papier recyclé, soit les émissions annuelles de 200 000 voitures.

Pour en savoir plus sur les bons gestes

Consultez le **guide de l'ADEME « Éco-responsable au bureau »**

